

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
Arrondissement de Sarcelles

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU LYCEE CAMILLE
SAINT-SAËNS A DEUIL-LA-BARRE

SEANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2023

L'An deux mille vingt-trois, le Vingt Mars à Dix-Neuf heures,

Le Comité Syndical légalement convoqué, par courrier du 13 Mars 2023 et par affichage du 13 Mars 2023 s'est assemblé au complexe sportif Alain Mimoun, sous la présidence de Mme SCOLAN, Présidente.

PRESENTS :

Mme SCOLAN –Présidente-, M. FLOQUET –Vice-président, M. TIR, Mme PETITPAS, M. LEFFET, M. CORINTHE, M. ROSE formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES : M. HERCYK, Mme COUDRIER, M. BAMBA, M. COUSSEAU, Mme TORDJMAN, Mme DUBOIS, M. WAMBECKE, Mme CIUNTU, Mme AVENEL, Mme MARDON.

PROCURATIONS :

03 – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2023

VU l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 107,

VU l'instruction codificatrice M57 adoptée au 1^{er} janvier 2023,

VU la présente note présentant la situation financière et les orientations budgétaires du Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns pour l'année 2023,


CONSIDERANT que dans les établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus, la Présidente présente à son Comité syndical, dans un délai de deux mois précédant l'examen, du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur les effectifs,

Le COMITE SYNDICAL, après un large débat,

PREND ACTE de la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) pour 2023, annexé à la présente délibération, et du fait qu'un Débat d'Orientation Budgétaire s'est ensuite tenu sur cette base.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

ACTE EXECUTOIRE le 04/04/2023
en application des Art. L 2131-1,
L 2131-2, L 2131-3 du C.G.C.T.
Affiché - Notifié le 04/04/2023

La Présidente,

Muriel SCOLAN



Acte publié le 04-04-2023

COMITE SYNDICAL DU 20 MARS 2023

NOTE DE PRESENTATION

OBJET – RAPPORT D’ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2023

Le Débat d’Orientation Budgétaire (DOB) est la première étape du cycle budgétaire annuel d’une collectivité territoriale. Cet exercice doit permettre à l’assemblée délibérante de débattre sur la situation économique internationale, nationale et locale dans les deux mois précédant le vote du budget.

L’article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi «NOTRe», publiée au Journal Officiel du 8 août 2015 a renforcé l’information des élus.

Aussi, dorénavant, le DOB s’effectue sur la base d’un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l’évolution de la fiscalité, la structure et la gestion de la dette ainsi qu’une présentation de la structure et de l’évolution des dépenses et des effectifs de l’administration, et doit également présenter des informations relatives à la politique de ressources humaines de la collectivité tout en respectant une transparence et une responsabilité financière.

Il est à noter également que, le débat ne doit pas seulement avoir lieu, il doit en outre être pris acte du fait qu’il s’est tenu, ce au moyen d’une délibération spécifique.

Ce débat doit en effet permettre au Comité Syndical de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif. Mais ce doit être aussi l’occasion d’informer les membres du Syndicat sur l’évolution financière de celui-ci en tenant compte des projets et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement.

Table des matières

1. UN CONTEXTE ECONOMIQUE RALENTI SUR FOND D'INFLATION RECORD.....	3
-	
2. LA SITUATION FINANCIERE DU SYNDICAT	4
2.1. L'AUTOFINANCEMENT	4
2.2. LA DETTE	6
3. LES CONDITIONS DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE	8
3.1. SECTION FONCTIONNEMENT	8
3.1.1. Recettes	8
3.1.2. Dépenses.....	8
3.1.3. La masse salariale	9
3.2. SECTION INVESTISSEMENT	11
3.2.1. Dépenses.....	11
3.2.2. Recettes	11
Conclusion	12

Le Syndicat intercommunal du lycée Camille Saint-Saëns, créé en septembre 1991, est formé entre les communes de Deuil-La Barre, Groslay, Montmagny et Saint-Brice Sous-Forêt.

Il a pour objet, notamment :

- L'entretien du complexe sportif Alain Mimoun du Lycée, suite à son extension inaugurée en février 2020,
- L'entretien du parvis et ses espaces verts,
- La sécurité des lycéens par l'emploi d'agents de sécurité incendie, associé à un contrat de vidéo protection.

Situé sur le territoire de la Ville de Deuil-La Barre ; commune retenue centre de préparation au Jeux (CPJ) lors des Jeux Olympiques et Paralympique de Paris 2024 ; le complexe sportif Alain Mimoun, pourrait ainsi recevoir des athlètes ainsi que leur staff, pendant leur période de préparation, entre l'été 2023 et l'été 2024.

Accusé de réception en préfecture
095-259502276-20230320-L-23-MARS-Q03-DE
Date de télétransmission : 03/04/2023
Date de réception préfecture : 03/04/2023

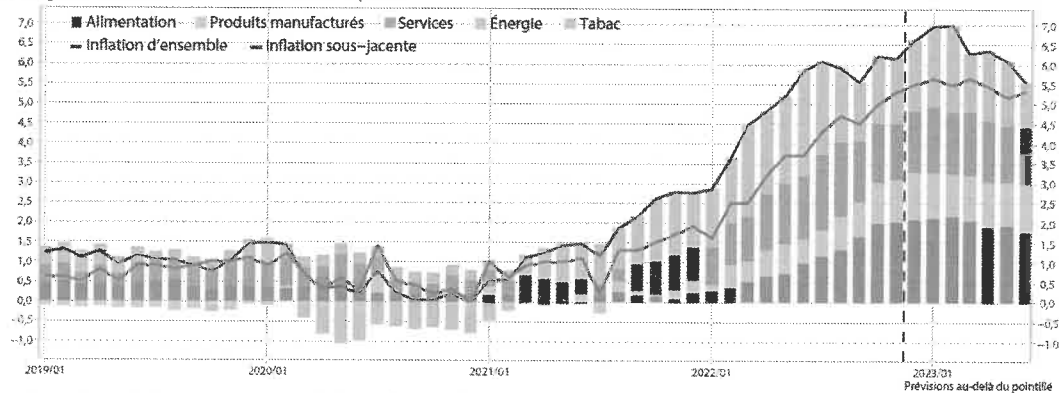
Les prévisions budgétaires 2023 du Syndicat s'inscrivent, cette année, dans un contexte économique marqué par un refroidissement en lien avec un retour sensible des tensions inflationnistes.

1. UN CONTEXTE ECONOMIQUE RALENTI SUR FOND D'INFLATION RECORD

Dans le monde entier, l'inflation a atteint des niveaux sans précédent depuis des décennies. L'inflation est en grande partie importée en raison de la hausse des cours des matières premières. Cette situation a conduit les banques centrales à durcir leur politique monétaire au détriment du soutien à l'activité économique. En effet, sur fond d'incertitude d'inflation élevée, la consommation des ménages et l'investissement des entreprises ont ralenti de façon préoccupante. Dans ce contexte de stagflation, les banques centrales ont augmenté leurs taux directeurs entraînant un recul de la croissance de certaines économies.

La France a également subi de plein fouet les tensions inflationnistes mondiales. L'inflation, d'abord concentrée sur l'énergie, s'est généralisée à l'ensemble des secteurs. Après les pics de 2022 et 2023 (IPCH 6%), elle devrait baisser progressivement en 2024 et 2025.

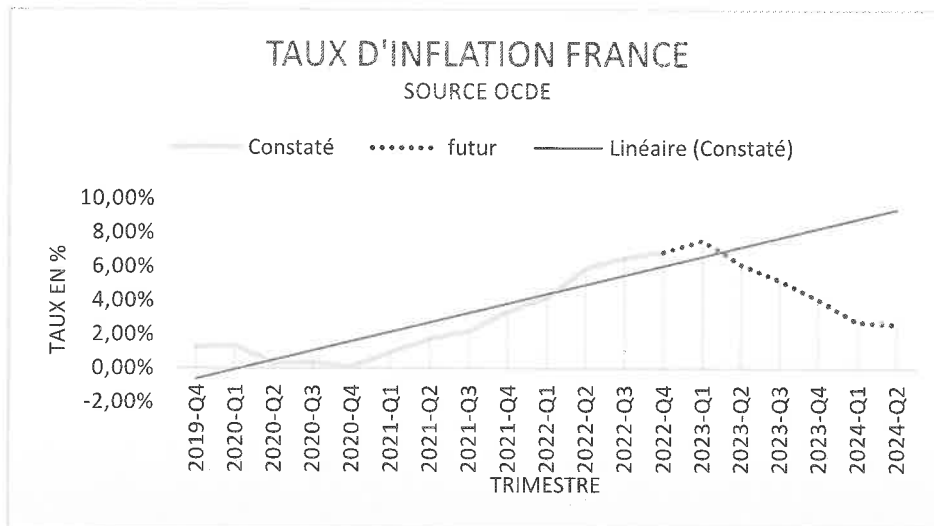
► 1. Inflation d'ensemble et contributions par poste
inflation en glissement annuel, en %, contributions en points



Lecture : en novembre, l'inflation d'ensemble était de 6,2 %. L'alimentaire y contribuait à hauteur de 2 points, tandis que l'énergie y contribuait à 1,6 point, les produits manufacturés à 1,1 point et les services à 1,4 point. L'inflation sous-jacente était de 5,3 % en novembre.
Source : Insee

15 décembre 2022 - Prix à la consommation

41



Accusé de réception en préfecture
095-259502276-20230320-L-23-MARS-Q03-DE
Date de télétransmission : 03/04/2023
Date de réception préfecture : 03/04/2023

Les incertitudes économiques en 2023 liées à l'évolution de l'inflation, à la situation géopolitique en Europe, la crise énergétique, la hausse des taux d'intérêts sont autant de paramètres que nous devons prendre en considération pour élaborer des projections budgétaires pour le Syndicat.

2. LA SITUATION FINANCIERE DU SYNDICAT

2.1. L'AUTOFINANCEMENT

Les soldes intermédiaires de gestion sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de l'établissement, et de mesurer ses marges de manœuvre financières et sa capacité d'autofinancement.

Définitions :

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. C'est elle qui constitue l'autofinancement.

Depuis plusieurs années, le Syndicat dispose d'une épargne nette importante, qui, combinée aux autres ressources propres de l'établissement (FCTVA et amortissement) a permis d'assurer le financement d'une partie non négligeable du projet d'extension du Gymnase.

L'excédent de fonctionnement de 2022 (002) qui sera reporté sur 2023 est de 665 581,83 € reste une année exceptionnelle, car une baisse de l'épargne nette est attendue, due pour l'essentiel à la progression de certaines dépenses de fonctionnement contraintes.

GRANDS EQUILIBRES SYNDICAT DU LYCEE 2019-2026


	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1 RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
PRODUITS DOMANIAUX	-	-	-	-	-	-	-	-
AUTRES PRODUITS ET EXCEDENT REPORTE	1 186	1 598	111 000	460 596	665 582	450 000	400 000	350 000
ATTENUATIONS DE CHARGES	768 711	768 336	3 079	6 084	1 442	1 486	1 530	1 576
CONTRIBUTIONS DIRECTES	769 897	770 534	768 335	771 191	769 000	769 000	769 000	769 000
			942 474	1 237 872	1 436 024	1 220 486	1 170 530	1 120 576
2 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
ACHATS 011	143 196	168 174	184 593	151 156	370 000	379 700	377 437	381 211
CHARGES DE PERSONNEL 012	172 585	150 876	208 270	231 173	333 601	340 273	347 078	354 020
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE 65	45 405	49 206	25 901	48 184	43 328	43 821	50 319	50 823
FRAIS FINANCIERS 66	5 517	20 000	19 087	14 799	13 570	12 377	11 184	9 991
CHARGES EXCEPTIONNELLES 67	-	5 326	9 230	-	4 430	4 474	4 519	4 584
	366 683	394 182	447 080	505 311	770 929	780 645	790 538	800 609
3 EPARGNE BRUTE (1 - 2)	403 214	376 352	495 394	732 561	665 096	439 840	379 992	319 967
4 CAPITAL DE LA DETTE								
Remboursement K anciens emprunts	32 417	129 667	129 667	129 667	129 667	129 667	129 667	129 667
Remboursement K nouveaux emprunts								
	32 417	129 667	129 667	129 667	129 667	129 667	129 667	129 667
5 EPARGNE NETTE APRES REMBOURS. K	370 797	246 685	365 727	602 894	535 429	310 174	250 326	190 300
6 EQUILIBRE REEL (5 + FCTVA)	529 764	740 894	588 302	616 573	573 231	372 734	291 336	231 310
7 RECETTES D'INVESTISSEMENT								
Emprunt	1 945 000							
FCTVA	158 967	434 209	222 575	19 879	37 803	62 560	41 010	41 010
Excédent/déficit	952 924	374 499	111 769	547 058	655 602	545 468	443 076	351 400
Subvention CRMS	270 000		500 000					
Subvention CG95 - Région	28 140			388 000	30 000			
Autres			10 324					
Subvention DETR		53 960						
	3 355 031	922 668	904 667	948 737	723 405	608 028	490 086	392 410
8 CAPACITE D'EQUIPEMENT (5+7, hors subventions éventuelles)	3 725 828	1 169 353	1 270 394	1 551 631	1 258 834	918 202	740 412	582 710
Reprise excédent t.N-1								
Dépenses d'équipement	2 974 456	1 235 835	262 740	230 448	381 370	250 000	250 000	250 000
Dépenses d'équipement courantes	70 694	120 997						
Capacité d'équipement complémentaire	680 678	-187 478	1 007 655	1 321 183	877 464	668 202	490 412	332 710

2.2. LA DETTE

En 2019, le Syndicat a mobilisé un emprunt de 1.945M€ auprès de la Caisse d'Épargne nécessaire au financement du projet de construction de l'extension du complexe Alain Mimoun, livré en 2020.

Le Syndicat mène une politique prudente et efficace de gestion de sa dette, notamment en vue de maintenir ses frais financiers à un niveau qui soit le plus bas possible.

Aussi, stratégie suivie par le Syndicat pour cet emprunt a été de privilégier l'option d'un taux fixe. Il sera totalement remboursé en 2034.

Indexation	Capital restant dû au 01/01/2023	Nombre D'emprunts	Taux moyen - (ex/360)	Intérêts de l'exercice	Durée résiduelle	Capital restant dû au 31/12/2023
Taux Fixe 	1 523 583,29 €	1	0,92%	13 569,61 €	11 ans 6 mois et 4 jours	1 393 916,61 €

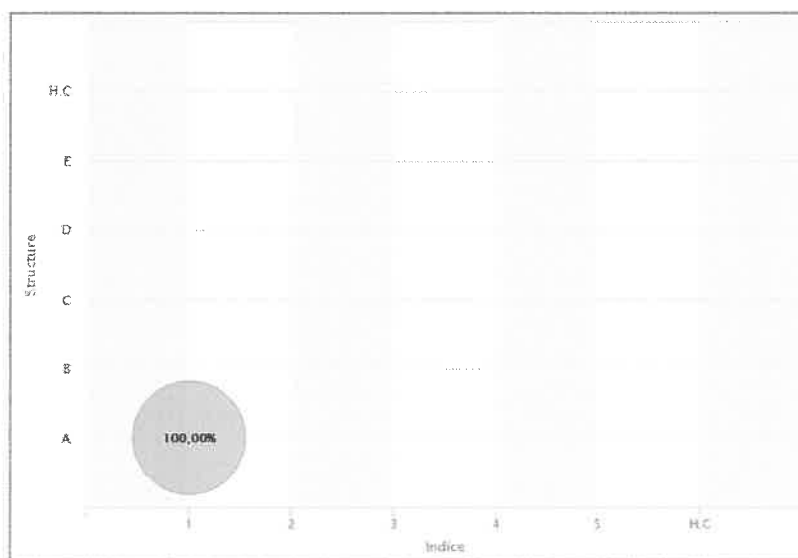
Pour 2023, il n'est prévu aucun nouvel emprunt.

Meilleure note sur la Charte Gissler : A1

Après la crise financière de 2008, une charte de bonne conduite a été établie à la demande du Gouvernement entre les établissements bancaires et les collectivités territoriales.

Cette Charte appelée « Charte Gissler » permet de classer les produits bancaires par type de risque en triant les prêts selon une matrice à double entrée :

- Les chiffres **1 à 5** traduisent la complexité de l'indice utilisé (1 étant le plus sûr et 5 le plus complexe)
- Les lettres **A à E** traduisent le degré de complexité et de risque de la formule utilisée par le calcul des intérêts (A étant la formule la plus sûre et E la plus complexe)



Source : Progiciel de suivi de dette Taelys au 01/01/2023 de la Ville de Deuil-La Barre

Sur la période 2019 à 2026, des principales composantes de la situation financière du Syndicat, dont les dépenses et recettes réelles, la dette, l'épargne et la capacité d'équipement

Accusé de réception en préfecture
095-259502276-20230320-L-23-MARS-Q03-DE
Date de télétransmission : 03/04/2023
Date de réception préfecture : 03/04/2023

Le **ratio de désendettement** détermine le nombre d'années nécessaires à la Collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de la dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours/épargne brute de l'année en cours.

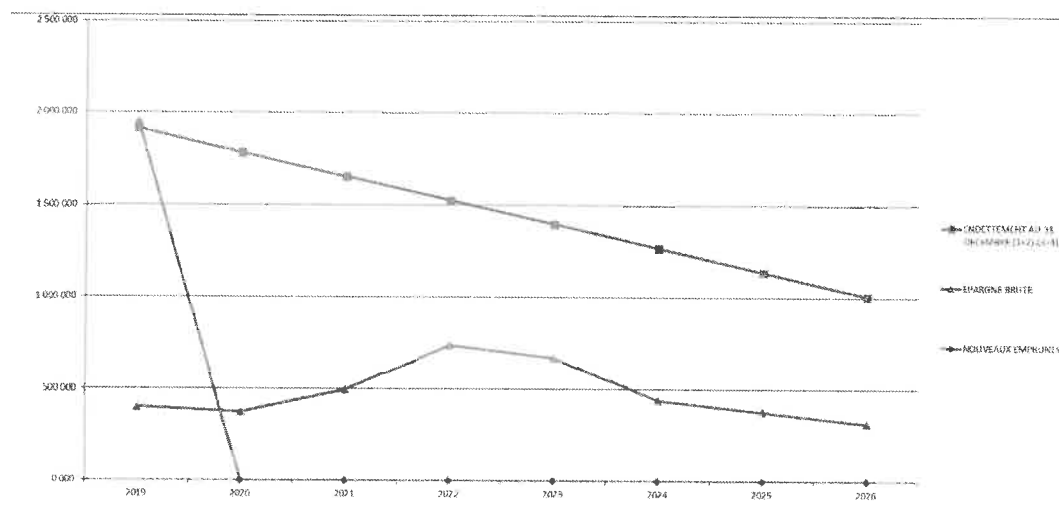
Capacité de désendettement (Ratio d'extinction de la dette)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1 ENDETTEMENT AU 1er JANVIER	0 000	1 912 584	1 782 917	1 653 250	1 523 584	1 393 917	1 264 250	1 134 584
2 NOUVEAUX EMPRUNTS	1 945 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000
3 REMBOURSEMENT DU CAPITAL	32 417	129 667	129 667	129 667	129 667	129 667	129 667	129 667
5 ENDETTEMENT AU 31 DECEMBRE (1+2)-(3+4)	1 912 584	1 782 917	1 653 250	1 523 584	1 393 917	1 264 250	1 134 584	1 004 917
6 EPARGNE BRUTE	403 214	376 352	495 394	732 561	665 096	439 840	379 992	319 967
7 EXTINCTION DE LA DETTE ** en années (5/6)	4,74	4,74	3,34	2,08	2,10	2,87	2,99	3,14

* L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement (les opérations d'ordre telles que les amortissements ne sont pas comptabilisées)

** Il s'agit de la capacité de désendettement du Syndicat, c'est-à-dire le nombre d'années nécessaires à l'extinction totale de la dette en utilisant ses seules ressources propres. A titre indicatif : 5-8:Bon 8-12:Moyen 12-15:mauvais +15:très mauvais

Pour rappel, le seuil d'alerte est à 10 ans.



3. LES CONDITIONS DE L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

3.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Compte tenu de ce qui précède, l'équilibre budgétaire pour 2023 peut être envisagé de la façon suivante :

DEPENSES		RECETTES	
Charges de fonctionnement courantes (011)	335 000,00	Contribution syndicale	769 000,00
PN4 2022-2023	35 000,00	FCTVA (615221 - 615231)	1 442,33
Charges de personnel (012)	333 601,00	Excédent de fonctionnement reporté 2022 (R002)	665 581,83
Autres charges (65)	27 328,00		
Autres charges (65) - subvention	22 000,00		
Charges Financières - emprunt	14 000,00		
ICNE	4 000,00		
Autofinancement	585 095,16		
Amortissement	80 000,00		
TOTAL	1 436 024,16	TOTAL	1 436 024,16

3.1.1. Recettes

Elles sont estimées pour 2023 à 1 436 024,16 €.

Les contributions fiscalisées sont la 1^{ère} ressource du syndicat.

Il est proposé de maintenir les contributions au niveau du produit fiscal effectivement perçu l'année dernière, soit la somme de 769 000,00 €.

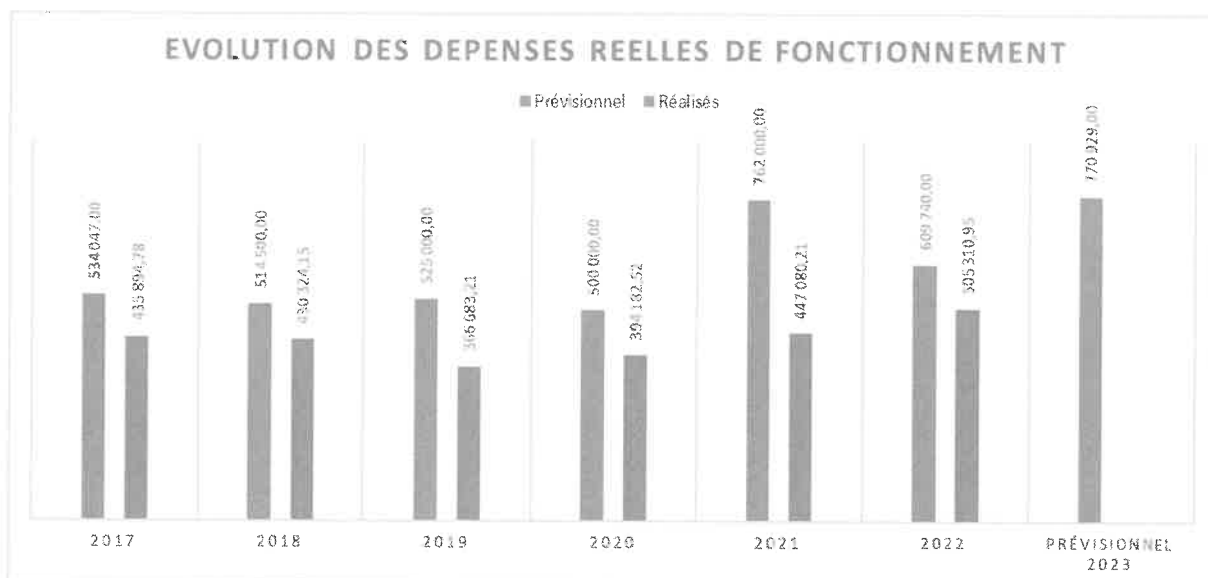
Les recettes complémentaires de la section de fonctionnement sont constituées de 1 442,33 € de FCTVA au titre des dépenses d'entretien des bâtiments publics, et de la voirie.

L'estimation de l'excédent de fonctionnement 2022 est de 665 581,83 €.

3.1.2. Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont estimées pour 2023 à 770 929,00 € soit + 26,44 % par rapport au Budget Primitif 2022.

Cette hausse résulte notamment d'un réajustement des frais impactés par l'explosion de l'inflation et notamment le coût de l'énergie.



3.1.3. La masse salariale

Au 31 décembre 2022, le Lycée compte 7 postes soit 6.50 ETP, 3 contractuels et 1 agent à temps partiel fin 2022 (contre 7 postes dont 4 postes de contractuel et 1 temps partiel fin 2021).

Par catégorie, la répartition est la suivante :

- - % de catégorie A,
- - % de catégorie B,
- 100% de catégorie C.

La filière technique est la plus représentée avec 100 %.

A titre indicatif les tableaux ci-dessous retracent les effectifs au 31 décembre 2022 et au 1er janvier 2023 :

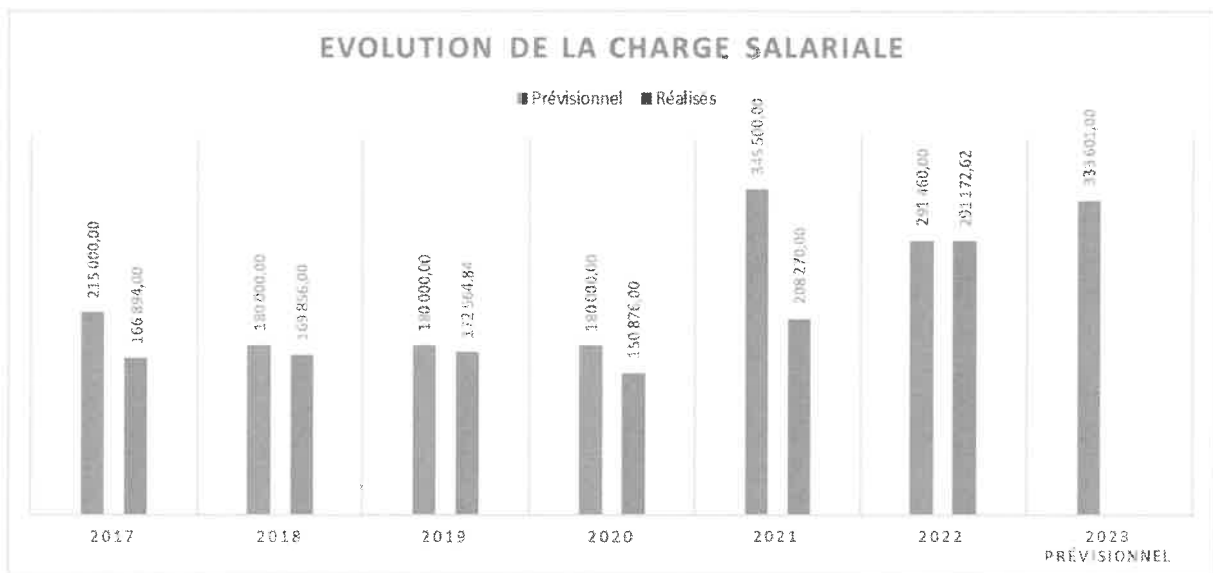
Effectifs au 31/12/2022						
Catégories	Total des emplois	Total pourvus	Total non pourvus	Total Titulaires	Total Contractuels	Total des emplois à temps complet
Cat C	7	7		4	3	7
Total	7	7		4	3	7
Effectifs au 31/01/2023						
Catégories	Total des emplois	Total pourvus	Total non pourvus	Total Titulaires	Total Contractuels	Total des emplois à temps complet
Cat C	7	7		4	3	7
Total	7	7		4	3	7

L'effectif paraît constant dans les chiffres, mais dans les faits, il y a un réel turnover, 3 départs au cours de l'année 2022. Il est prévu de recruter 2 nouveaux agents dès le début 2023.

Les dépenses de personnel 2023 sont estimées à 333 601€ contre 291 172,62€ en 2022 (CA 2022) soit une progression de 14,57%.

Cette estimation de + 42 K€ sur 2023 regroupe notamment

- La hausse du point d'indice : La Loi de Finances Rectificative du 07 juillet 2022 a prévu une hausse du point d'indice pour les fonctionnaires de 3,5%. Cette mesure a eu un impact sur les dépenses de personnel 2022, qui en 2023 continuera sa progression dans l'hypothèse où le point d'indice serait à nouveau revalorisé à +2%.
- D'autres dispositions impacteront les frais de personnel cette année. En effet, la ville anticipe une revalorisation de la grille indiciaire de la catégorie C dans le courant de l'année.



3.2. SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Capital de la dette	130 000,00	Autofinancement	585 095,16
		FCTVA	97 809,00
		Amortissement	80 000,00
Dépenses d'équipement	1 258 500,60	Excédent d'investissement 2022 (RO01)	655 602,44
Restes à réaliser	206 919,50	Restes à réaliser Subventions:	
Maitrise d'œuvre et études réfection du synthétique, y compris éclairage (Attention JO 2024)	15 000,00	Solde Subv. Département	30 000,00
P3 Chauffage	21 000,00		
table de marque / scorer	8 000,00		
dalles sol + chariots de rangement	30 000,00		
remorque	3 000,00		
tronçonneuse	1 000,00		
caisse à outils	250,00		
visseuse	500,00		
autoportée	15 000,00		
4 sèche-mains	5 000,00		
10 détecteurs de mouvement	1 000,00		
aspirateur à dos	1 700,00		
défibrillateur	500,00		
2 rack de chaises (50)	1 500,00		
10 tables	1 000,00		
outillage divers	5 000,00		
porte entrée	5 000,00		
capacité complémentaire	937 131,10		
TOTAL	1 388 500,60	TOTAL	1 388 500,60

3.2.1. Dépenses

Les dépenses d'investissement se décomposent de la façon suivante :

Travaux et matériels 1 051 581,10 €

- Maitrise d'œuvre et études réfection du synthétique : 15 000,00 €
- Chauffage P3 : 21 000,00 €
- Acquisition matériel sportif, espaces verts et mobilier : 78 450,00 €
- Une capacité d'investissement complémentaire de 937 131,10 €, qui pourrait être affectée en fonction des besoins nouveaux en cours d'année

Autres : 336 919,50 €

- Le montant du remboursement du capital de la dette s'élève à 130 000,00 €
- Les restes à réaliser : 206 919,50€

3.2.2. Recettes

Les recettes d'investissement sont estimées pour 2023 à 1 388 500,60 €.

Elles se décomposent de la façon suivante :

- L'excédent d'investissement : 655 602,44 €
- FCTVA : 37 803,00 €
- L'amortissement : 80 000,00 €
- Autofinancement 585 095,16 €
- Subvention du Département : 30 000,00 € au titre des restes à réaliser

Conclusion

Le Syndicat du Lycée Camille Saint-Saëns dispose d'une dette sécurisée et soutenable. Ainsi dans le contexte de contrainte financière qui continue de peser sur les Villes membres et sur les collectivités locales en général, le Syndicat présentera pour 2023 un budget qui reste maîtrisé dans sa section de fonctionnement et dans sa section d'investissement.

Acte à classer**L-23-MARS-Q03**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-04-03T16-38-21.00 (MI244207108)

Identifiant unique de l'acte : 095-259502276-20230320-L-23-MARS-Q03-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Date de décision : 20/03/2023



Nature de l'acte : Délibération

 Matière de l'acte :
 7. Finances locales
 7.1. Decisions budgetaires
 7.1.1. débat d'orientations budgétaires
Identifiant unique de l'acte antérieur
:Acte : 03-- ROB 2023.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[-- Rapport d'Orientation
Budgétaire 2023.PDF](#) Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation

 [Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 03/04/23 à 16:38

Par MANTEL Cécile

Transmis

Date 03/04/23 à 16:38

Par MANTEL Cécile

Accusé de réception

Date 03/04/23 à 16:43